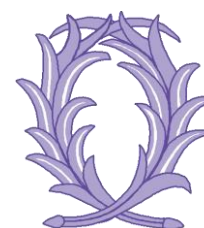


**Association des Membres de l'Ordre des Palmes
Académiques**

Siège : 30 , av Félix Faure / 75015 PARIS

Tél : +33 1 45 54 50 82

Courriel => amopa.courriel@orange.fr



Rapport financier de l'exercice 2020 / Budget année 2021

Alain CELERIER Trésorier national (05/2021)

Préliminaire

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'association AMOPA pour l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020 l'Expert-Comptable est Monsieur Fabien FERT (Sefico Nexia - 65 av Kléber, 75116 PARIS).

"A la date de fin de mes travaux 03/05/2021 qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels."

Les comptes annuels de l'association AMOPA se caractérisent par les données suivantes :

Total des produits =====> 774608 € / Total du bilan =====> 3408759 €

Total des charges =====> 804870 € / Chiffre d'affaires =====> 600965 €

Résultat net comptable ===> -30262 €

Le Commissaire aux comptes est Monsieur Guy de LA TOUR d'ARTAISE (IREC - 9 bis rue Duplex, 75015 PARIS).

Rapport financier

Les rapports de l'Expert-Comptable et du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels "EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020" décrivent avec la précision comptable légale le résultat des opérations de l'exercice 2020 ainsi que la situation financière et celle du patrimoine de l'AMOPA.

Ces documents édités par l'Expert-Comptable et le Commissaire aux comptes, sous forme numérique (fichiers PDF), sont à la disposition, sur demande courriel, de tout amopalien qui souhaiterait en prendre connaissance.

Le rapport du Trésorier national a pour objectif de mettre l'accent et de préciser les éléments importants qui expliquent les variations annuelles, qui sous-tendent les points importants, qui traduisent les résultats financiers en relation avec la vie

et les décisions des instances de l'association, permettant aussi une réflexion sur le fonctionnement et les projets de l'AMOPA à mettre en œuvre.

Le rapport financier de l'AMOPA est la synthèse des résultats du siège et de l'ensemble des résultats des sections dont la date limite de remontée des documents incluant les relevés bancaires était souhaitée au 15 janvier 2020.

La plupart des sections ont respecté les délais mais les retards de certaines ont conduit à différer la consolidation du compte financier 2020.

Je tiens à remercier l'ensemble du personnel administratif pour son implication.

En annexe le rapport de l'Expert-Comptable et la présentation couplée élaborée par le siège "compte financier 2020 / budget 2021"

Premier point, les adhésions et les abonnements :

ADHESIONS	2016	2017	2018	2019	2020
Adhésions métropole	16329	15564	15043	14137	12829
Adhésions OM	536	542	545	537	431
Adhésions étrangers asso.	425	419	338	465	303
Adhésions étrangers indiv.	149		143	119	66
Sympathisants	544	603	659	603	556
Totaux	17938	17128	16728	15861	14185
ABONNEMENTS	8077	7179	6680	6128	5311

Commentaire : les adhésions comme les abonnements sont en nombres décroissants d'une année à l'autre : sans occulter les efforts du national et de la majorité des sections pour conserver le contact avec les amopaliens et les sympathisants (transformation du site, de la revue, multiplication des diverses communications, mise en œuvre de trois démarches d'appels et de rappels...).

Ceci étant, l'érosion 2020 est loin d'être catastrophique en cette période de pandémie qui a conduit à l'annulation de la quasi-totalité des réunions et manifestations.

La fidélité des adhérents qui ont renouvelé en 2020 leurs adhésions et leurs abonnements à la revue est une réelle satisfaction.

Toutefois, et c'est le corollaire évident de cette décroissance, il se traduit par une baisse des moyens financiers dont a disposé l'AMOPA en 2020 induisant aussi les choix d'élaboration du budget 2021.

2019		2020	
ADHESIONS	ABONNEMENTS	ADHESIONS	ABONNEMENTS
514763 €	150741 €	456487 €	125686 €

On constate aussi que le montant des dons dédiés au siège (excluant ceux dédiés aux sections qui sont directement perçus), accuse aussi une baisse entre les années 2019 et 2020.

2019 => 67416 € / 2020 => 42601 € / Différence => 24815 €

Deuxième point, la revue trimestrielle de l'AMOPA :

	2019	2020
Edition / expédition	59459 €	43485 €
Salaires personnels	15529 €	
	5686 €	8359 €
	80674 €	51844 €

Explication différence 2019 / 2020 : des remerciements à Madame Françoise DELHOUGNE, Présidente de la section ARDECHE, qui a renégocié l'ensemble des éléments du contrat 2019 optant pour un prestataire unique hors affranchissement. Par ailleurs il n'y a plus de participation salariale intégrée dans le coût. **L'économie globale se monte à 28830 € soit une diminution de 37 % du coût entre les années 2019 et 2020.**

Une réflexion sur une diminution sensible du montant de l'abonnement annuel à la revue de l'AMOPA s'impose. En réduisant l'abonnement à un coût de 18 € et en maintenant le nombre à 5311 le produit financier deviendrait 95598 €.

Le différentiel encore positif pourrait permettre la mise en œuvre d'une politique de diffusion incitative, d'une expérimentation "kiosque" et de la mise en fonction d'une consultation numérique sécurisée.

Troisième point, l'évolution de la masse salariale :

Masse salariale 2019 => 287858 € / Masse salariale 2020 => 266798 €. Deux personnels retraités de l'Education nationale ont demandé, au troisième trimestre 2020, de cesser leurs activités complémentaires à l'AMOPA. Ces deux postes,

salaires et indemnités de départ, représentent 73181 €, somme qui ne figurera donc pas au budget 2021. Le coût de la gestion des salaires (Expert-comptable) s'élève à $648 \times 4 = 2592$ €.

Masse salariale (prévisionnelle) 2021 : elle est reconduite par le Président sur la base de 2020 intégrant une somme pour d'éventuelles heures complémentaires en cas d'accroissement temporaire de travail. Le Président fait valoir que les membres du bureau élu réalisent de nombreuses tâches (rédaction et saisie de compte-rendu, dossiers...) qui, jusqu'en 2020 relevaient du personnel administratif. Ce bénévolat est donc générateur d'une économie plus que substantielle.

Quatrième point, les résultats nets comptables de 2013 à 2020 :

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
-88222 €	-36041 €	53637€	-20296 €	-57328 €	-111601 €	18150 €	-30266 €

Il convient de nuancer certains déficits notamment ceux engendrées par des dépenses de travaux de consolidation ou de réfection indispensables sur l'immeuble du siège ou liés au suivi de dossiers juridiques.

La Covid19 et ses multiples conséquences, en dépit des efforts du siège et des sections, n'ont permis que de limiter les effets négatifs sur le compte financier 2020.

Une réflexion : un travail en profondeur est à mener pour obtenir les adresses des promus, réactiver le plus rapidement possible des activités du siège et des sections, rechercher des sponsors, accentuer le contact avec les adhérents notamment avec la revue et le site, conforter les associations de l'AMOPA monde... s'impose.

Le nombre des adhésions 2020 me semble être une véritable alerte pour les équilibres de fonctionnement administratif de l'association dans la continuité actuelle de la relative dichotomie SIEGE / SECTIONS.

L'élaboration du budget 2021 est basée sur 14500 adhésions et 5500 abonnements à la revue.

Cinquième point, le suivi de la section du VAR.

Le recollement des comptes de la section entre le 31/12/2017 et le 31/01/2018 aurait dû dégager un solde positif de la section du VAR de 6597 €. Le litige porte donc sur cette somme de 6597 € dont la dépense n'est pas justifiée par la section. Nous avons conservé une provision de 5000 € pour frais de justice. En effet la plainte pénale pour "ABUS DE CONFIANCE" portant sur la gestion financière de

la section du VAR a été déposée par l'avocat de l'APMOPA le 07/11/2018. Cette plainte est toujours d'actualité.

Sixième point, l'ARUP.

Année 2019	Année 2020
National => 27606 €	National => 22667 €
Sections => 198221 €	Sections => 74434 €

La Covid19 explique sans doute l'effondrement des investissements ARUP des sections qui a fait l'objet d'une étude fine facilitant la mise en œuvre d'une remédiation.

Septième point, l'aide du national dévolue aux projets des sections.

Année 2019 ===> 22860 € / **Année 2020** ===> 27670 €

Année 2021 ===> 35000 € (budget prévisionnel)

Huitième point, la quote-part (pourcentage 37,5% des cotisations).

Année 2019 Deux acomptes soit 94568 €

Année 2020 Régularisation de 2019 versée en juillet 2020 (97833 €).

Versement en octobre de deux acomptes 2020 (87703 €).

Année 2021 93814 € (versement du solde 2020 en mars 2021).

A verser les deux premiers acomptes 2021.

Remarque : depuis 2018 chaque versement est comptablement imputé sur le compte annuel en fonction de la date du traitement financier.

Huitième point, les associations du monde.

En ce qui concerne les associations de l'étranger, il reste à avancer dans le domaine des conventions. En effet, la nouvelle convention, votée en conseil d'administration le 15 septembre 2020 a été signée par la GRECE, l'ITALIE, le QUEBEC, CHYPRE..., d'autres se partageant entre une continuité non mise à jour des barèmes antérieurs, voire l'application de montants définis unilatéralement.

Nous savons que nous parviendrons à une gestion plus rationnelle car la nouvelle convention, simple, au bénéfice des associations de l'étranger est sans aucun doute la meilleure réponse pour améliorer la situation actuelle.

Rappelons que les actions innovantes de l'étranger bénéficient également d'une aide du siège ; en 2020, elle a été de 4000 € (4 x 1000 € montants accordés en subventions à CHYPRE, la GRECE, la NORVEGE et la SUISSE).

Le fonds de mutualisation, abondé en continuité de 1000 € annuellement, se monte au 31/12/2020 à 17184 €.

Neuvième point, les placements de l'association.

Les placements n'appellent pas de commentaire particulier sinon un négatif 2020 de 5 072 € sous-tendu par des titres affectés par la situation économique.

A noter que cette situation de perte est à relativiser du fait que le même tableau établi à la date du 21/04/2021 dégage un solde positif d'environ 3000 €.

Dixième point, la "boutique" de l'AMOPA.

Le président a incité à créer une boutique de l'AMOPA qui proposerait divers objets siglés que pourraient acquérir les sections.

Cette boutique deviendrait opérationnelle en 2021. Pour son fonctionnement, on pourrait inscrire 5 000 € en dépenses et 7000 € en recettes sur le budget 2021.

Conclusion.

Elle concerne essentiellement l'élaboration du budget 2021 qui n'est pas simple du fait de la situation sanitaire qui a affecté l'année 2020 et dont les conséquences perdurent à cette date avec sans doute un retour à la normale estimé plutôt en septembre. En l'état, le budget 2021 s'établit avec un solde positif de 52083 €, les prévisions ayant été basées sur un mixte des années 2019 et 2020 avec un nombre prévisionnel, (**optimiste**), des adhésions de 14500 et des abonnements de 5500. Pour mémoire de nombre des adhésions 2020 (réel) est de 14185 et celui des abonnements de 5311.

Il faut donc considérer ce solde positif comme étant une ressource de précaution qui pourra soutenir et aider de nouveaux projets, faire face à de nouvelles dépenses, (développement de l'accès numérisé de la revue, accroissement des frais de timbrage...), ajustements à la baisse continue des cotisations et abonnements.

Merci pour votre attention : je rappelle que toutes les pièces comptables officielles sont consultables au siège.

Alain CELERIER